



DEMANDE D'AIDE AUX TRANSPORTS URBAINS 2019/2020

RÉSERVÉE AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE DES LANDES

À RENOUVELER CHAQUE ANNÉE

Chaque année, une inscription préalable est nécessaire :

- à la Mairie de Tarnos pour les collégiens de Langevin Wallon
- sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr pour tous les lycéens

Vous voudrez bien joindre à la présente demande :

Photocopie d'un justificatif de résidence

Une facture de moins de 3 mois (ou un échéancier) d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone ou votre taxe d'habitation ou une attestation d'assurance habitation pour l'année en cours.

Si vous êtes déjà abonné : votre carte à puce Chronoplus (carte perdue : une carte de remplacement sera délivrée contre 5€ et une photo)

Si vous n'êtes pas déjà abonné : une photo d'identité récente (la photo vous sera rendue après scan)

CADRE À REMPLIR PAR L'ÉLÈVE (en lettres capitales)

Nom de l'élève : _____

Prénom : _____

Né le : _____

Adresse de l'élève en période scolaire (adresse complète) :

NOM, Prénom, adresse : du père et/ou de la mère ou du représentant légal :

Téléphone : _____ Courriel : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Classe Année 2019/2020 : _____ Filière : _____

Externe, 1/2 Pens. : Interne :

Cachet de l'établissement scolaire
OBLIGATOIRE

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Espace Bus : **BAYONNE** ou **BIARRITZ**

Remis le : _____

1^{er} transporteur : _____ Transporteur dans PTU : _____

Famille ayant plusieurs enfants subventionnables :

Noms	Prénoms	Rang de l'élève

IMPOSITION

- imposable
 non imposable

REGLEMENT

- Comptant
 Prélèvement

CONSERVEZ VOTRE CARTE À PUCE, NOUS Y CHARGERONS VOTRE ABONNEMENT À LA RENTRÉE.

ABONNEMENTS SCOLAIRES SUBVENTIONNES

COMMENT FAIRE

INSCRIPTION

Une inscription est à réaliser sur le site du service Transports Scolaires de la Région Nouvelle Aquitaine (transports.nouvelle-aquitaine.fr) ou à la Mairie de Tarnos (uniquement pour les élèves inscrits au collège Langevin Wallon). Puis le dossier sera à retirer dans l'une des agences Chronoplus ou sur le site www.chronoplus.eu.

POINTS D'ACCUEIL

Deux points d'accueil sont à votre disposition pour le retrait des imprimés de demande, le retour des demandes complétées et l'établissement de la carte.

Agence Chronoplus au 7 rue Lormand à Bayonne

Agence Chronoplus au 13 avenue de la Marne à Biarritz

Pendant l'année scolaire, toutes les opérations concernant votre carte de transport devront être effectuées auprès du kiosque ou le dossier a été déposé.

C'EST VOTRE PREMIERE DEMANDE DE SUBVENTION OU VOUS CHANGEZ D'ETABLISSEMENT

Venez retirer un imprimé de demande de subvention à l'une des deux agences Chronoplus.

DEJA ABONNE L'AN DERNIER ET MEME ETABLISSEMENT

Retirez votre imprimé auprès de l'établissement scolaire et complétez votre dossier (voir ci-dessous)

UN DOSSIER COMPLET PAR ELEVE

Pour que nous puissions établir la carte quand vous ramenez le dossier, veillez à bien fournir un dossier complet.

Un dossier complet, c'est :

- ✓ L'imprimé de demande renseigné par le représentant légal de l'élève et l'établissement (tampon de l'établissement obligatoire)
- ✓ Un justificatif de domicile (photocopie uniquement) : facture de moins de 3 mois (ou échéancier) d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone, ou votre taxe d'habitation ou une attestation d'assurance habitation pour l'année en cours.
- ✓ Si l'élève est déjà abonné : sa carte à puce Chronoplus (carte perdue : une carte de remplacement sera délivrée contre 5€ et une photo)
- ✓ Si l'élève n'est pas déjà abonné : Une photo d'identité récente (la photo vous sera rendue après scan). L'établissement de la première carte est gratuit.
- ✓ Préinscription en ligne validée.

QUAND RETOURNER VOTRE DOSSIER

Vous pourrez remettre votre dossier complété et visé par l'établissement scolaire dans l'une des deux agences Chronoplus

A partir du lundi 19 août

Lundi à samedi de 8h30 à 18h

Changement de situation : Le demandeur est tenu d'informer le SmpBA de toute modification intervenant dans sa situation au cours de l'année scolaire et en particulier changement d'adresse ou d'établissement. Les déclarations ou informations figurant sur le formulaire peuvent à tout moment faire l'objet de vérification de la part du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SmpBA).

Fausse déclaration : Toute fausse déclaration peut faire l'objet du retrait immédiat de la carte de transport sans préjuger des poursuites ultérieures qui pourraient être engagées par le SmpBA conformément à la loi.

Duplicatas : Les frais d'établissement d'un duplicata en cas de détérioration ou perte de la carte sont de 8 € à verser au moment de la demande.

Conditions d'utilisation de l'abonnement : L'abonné scolaire est soumis aux règles générales d'utilisation de son titre de transport précisées dans le Règlement d'Exploitation du réseau Chronoplus disponible sur demande à Chronoplus BP 401 – 64104 Bayonne cedex

Je soussigné M. – Mme

.....
Représentant légal du demandeur,
Certifie avoir pris connaissance des recommandations ci-dessus

Date

Signature